

## LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : REVISION COMPTABLE

La licence professionnelle « Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable » a pour objectif de former des assistants comptables, futurs responsables administratifs et financiers. Les stagiaires pourront exercer dans des services comptables et financiers d'entreprises ou administrations publiques ainsi que dans des cabinets d'expertise comptable.

### DIPLOME VISE

Type de diplôme : Licence Professionnelle  
Niveau de diplôme : 6  
Fiche RNCP n° : 29791 - <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/29791>

### PUBLIC VISE - PREREQUIS – ADMISSIBILITE – ADMISSION

**Public :** Salariés en CDI / CDD, intérimaires, demandeurs d'emploi, adultes en reprise d'études.  
**Prérequis :** Bac + 2 ou 120 ECTS (L2 Santé, Sciences Humaines et Sociales, Economie, Gestion, Droit, STAPS... ; DUT GEA, Carrières Sociales, Gestion logistique et transport, Génie biologique option diététique, Qualité logistique industrielle et organisation... ; BTS Comptabilité et gestion des organisations, Sanitaire et social, Diététique, Hôtellerie, Assistant de gestion, SP3S ; Diplômes d'analyses médicales, d'infirmier...), Justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle, dont la spécialité est liée aux métiers de la gestion.  
**Admissibilité :** Etude du dossier de candidature  
**Admission :** Entretien de sélection

**VAP 85 :** en l'absence du diplôme requis, l'accès à cette formation est aussi possible par la validation des études, des expériences professionnelles ou acquises personnels. Dossier à télécharger sous ce lien, rubrique « La VAP 85 à l'IUT de Paris, quelle procédure ? » : <https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/> à compléter et à transmettre accompagné des pièces justificatives via l'application de candidature en ligne E-candidat.

### OBJECTIFS

➤ Apporter aux stagiaires des compétences managériales et techniques dans le domaine de la comptabilité.

### COMPETENCES VISEES

A l'issue de la licence, le stagiaire pourra :

- Contrôler la comptabilisation des opérations courantes et d'inventaire de l'entreprise et l'établissement des documents de synthèse
- Caractériser les situations juridiques courantes
- Organiser les dossiers de révision et les structurer
- Mettre en œuvre les tests de révision comptable à effectuer
- Connaître et maîtriser pour certains cycles les procédures de révision des comptes

La formation apporte les équivalences suivantes au Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) :

- DCG 9 : Introduction à la comptabilité
- DCG 10 : Comptabilité approfondie
- DCG 12 : Anglais appliqué aux affaires
- DCG 13 : Relations professionnelles

### CONTENU DE LA FORMATION

**Plaquette et calendrier de la formation :**  
<https://iutparis-seine.u-paris.fr/gestion-et-audit/licence-professionnelle-metiers-de-la-gestion-et-de-la-comptabilite-revision-comptable/>

#### Programme :

##### UE 0 : REMISE À NIVEAU

- Environnement comptable : normalisation et réglementation comptable (PCG et IAS/IFRS) ; analyse comptable des opérations courantes ; travaux d'inventaire ; organisation pratique de la comptabilité ; documents de synthèse
- Environnement juridique : introduction au droit ; droit des sociétés ; droit fiscal ; droit social
- Système d'information : systèmes d'information, et fonctions d'organisation ; matériels, réseaux et sécurité informatique ; modélisation à l'aide de logiciels ; dématérialisation et téléprocédures

##### UE 1 : COMPTABILITÉ APPROFONDIE

- Evaluation des actifs et des passifs
- Rattachement des charges et produits au résultat de l'exercice
- Comptabilisation des capitaux permanents

##### UE 2 : FISCALITE ET GESTION SOCIALE APPROFONDIE

- Opérations comptables
- Opérations juridiques
- Opérations fiscales
- Opérations sociales

##### UE 3 : INTRODUCTION À LA RÉVISION COMPTABLE

- Cadre général de la révision comptable
- Contrôle interne

##### UE 4 : METHODES DE REVISION COMPTABLE

- Contexte et organisation du dossier de révision
- Méthode de révision comptable par cycle

##### UE 5 : ANGLAIS APPLIQUÉ AUX AFFAIRES

- UE 6 : PROJET TUTORÉ
- UE 7 : STAGE

### ÉQUIPE, METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

**Responsable du cycle :** Fabrice LEDON, Professeur Certifié

**Équipe pédagogique :** enseignants chercheurs, enseignants, et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation.

L'enseignement est assuré par des universitaires et par des professionnels issus des métiers de la comptabilité et de la finance et du droit (directeurs administratifs et financiers du secteur privé ou public, experts comptables, commissaires aux comptes, avocats...).

**Méthodes :** cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences.

Stage et projet tutoré donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

La pédagogie fait une large place à l'initiative du stagiaire et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises.

**L'assiduité que ce soit en cours ou en stage, est obligatoire ; elle fait l'objet de listes d'émargements par demi-journées.**

**Moyens pédagogiques adaptés :** logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues, supports de cours. Les étudiants bénéficient d'un environnement numérique de travail leur permettant de recevoir et consulter des cours, consignes, informations pédagogiques et administratives ainsi que de déposer des documents et partager leur expérience.

## ÉVALUATION DE LA FORMATION – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (\*)

**Article 4 - Organisation du contrôle des connaissances et dispositions particulières (\*) :** La scolarité en licence professionnelle se déroule suivant les modalités du contrôle continu et de la session unique. Les notes du contrôle continu sont prises en compte sans autre pondération que les coefficients affectés aux UE et aux ECUÉ définis à l'article 2. [...] L'assiduité est obligatoire [...].

**Article 5 - Validation des études (\*) :** [...] La licence professionnelle est délivrée par le Président de l'université sur proposition du jury d'après l'ensemble des notes et appréciations obtenues au cours de l'année. La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont à la fois obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage, sous réserve d'avoir satisfait aux obligations de présence définies à l'article.

*(\*) extrait des Modalités de Contrôle des Connaissances. Les MCC sont votées annuellement par le Conseil d'Administration de l'IUT de Paris – Rives de Seine et par les instances de l'Université. Elles sont remises au stagiaire dès l'entrée en formation. Seules les MCC votées au titre de l'année universitaire pour laquelle le stagiaire FC est inscrit en formation font foi.*

## PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le détenteur de la licence professionnelle exercera ses fonctions :

- dans un cabinet, afin d'assurer, sous la responsabilité d'un expert-comptable, le suivi des dossiers des clients allant de la TPE à la PME pour des missions de révision contractuelle,
- dans une PME, afin d'assurer la direction du service comptable éventuellement avec le concours externe d'un expert-comptable,
- dans une grande entreprise, afin de seconder le directeur des services comptables et financiers.

Types d'emplois accessibles : ➤ en cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes : assistant débutant puis confirmé,  
➤ en entreprise : comptable, puis chef comptable.

## VALIDATION DES ACQUIS

**Validation des Acquis de l'Expérience :** cela permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Une année d'expérience minimum en rapport avec le contenu de la certification visée est nécessaire. Ainsi, la VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

<https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/la-vae/>

**Validation des Acquis Professionnels (VAP 85) :** cela permet d'accéder directement à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation.

<https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/>

## MODALITES DE CANDIDATURE

Session de candidature : 15/02/2022 au 03/06/2022  
Candidature en ligne : <https://ecandidat.app.u-paris.fr/sh1/>

## ORGANISATION DE LA FORMATION

Déroulement de la formation : à temps plein et en continu  
Dates de la formation : 04/10/2022 au 05/07/2023  
(la soutenance sera programmée en septembre 2023 – ½ journée à prendre sur congé ou RTT).  
Enseignement théorique : 16 semaines soit 525 heures  
Stage obligatoire : 14 semaines soit 462 heures (35 h hebdomadaires)  
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 00 (sous réserve de modification)  
Nombre de stagiaires par groupe : en moyenne 25 personnes (groupe mixte formation apprentissage et formation continue).

**Les formations sont délivrées en présentiel. Toutefois l'IUT de Paris – Rives de Seine pourra être amené à assurer ses activités pédagogiques en mode distanciel si la situation sanitaire l'exige et conformément aux directives ministérielles.**

## COUT ET DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Coût du cycle d'enseignement théorique : 6 300,00 € nets  
(tarif sous réserve d'approbation par les instances de l'Université - établissement public non assujetti à la TVA).  
Droits d'inscription universitaire : obligatoires ; ils sont fixés chaque année par arrêté du MESRI.  
CVEC : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

**Salariés :** la prise en charge du coût de la formation peut être assurée dans le cadre des dispositifs de Formation Professionnelle en vigueur. Il appartient aux candidats d'effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes dont ils dépendent : DRH, OPCO...

**Demands d'emploi :** sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) ou obtenir une Autorisation d'Inscription à un Stage de Formation (AISF). Les démarches doivent être faites auprès du conseiller Pôle Emploi.

CPF : nous consulter.

## INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

DÉPARTEMENT GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS  
☎ 01 76 53 49 78  
✉ [sophie.maury@u-paris.fr](mailto:sophie.maury@u-paris.fr)

## MONTAGE DU DOSSIER DE FINANCEMENT, DEVIS, CALENDRIER

SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE (SFCA)  
☎ 01 76 53 49 75  
✉ [bernadette.amiaud@u-paris.fr](mailto:bernadette.amiaud@u-paris.fr)

## LIEU DE LA FORMATION

Site Pajol  
20 quater, rue du Département - 75018 PARIS  
☎ 01 76 53 49 78 / 49 81  
<https://iutparis-seine.u-paris.fr/>

## ACCES A L'IUT

Ⓜ La Chapelle, Stalingrad, Gare du Nord  
Ⓟ Gare du Nord  
Ⓝ Gare du Nord  
Ⓟ Porte de la Chapelle